



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

Le référent académique

Nancy, le 06/07/2022

Catherine PIERRE
DAASEN de Meurthe-et-Moselle

Tél : 03.83.93.56.04

Mél : service.civique@ac-nancy-metz.fr

4 rue d'Auxonne
CS 74222
54042 NANCY CEDEX

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Madame la secrétaire générale d'académie
Messieurs les IA DASEN
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les directeurs d'école

Objet : Service civique universel

Au sein de notre Académie, la culture de l'engagement est développée dans le cadre du Parcours Citoyen offert à nos élèves, de l'école au lycée. Quelques années plus tard, devenus de jeunes adultes, certains souhaitent s'engager dans le dispositif du Service Civique, qui peut être, pour certains, la phase 3 du Service National Universel. A cette envie que nous savons susciter, nous nous devons aujourd'hui de répondre en proposant des missions de service civique sur tout le territoire lorrain. Chefs d'établissements, directeurs de CIO, pilotes de projets au rectorat et en DSDEN, il vous revient de préparer et de transmettre des propositions de fiches d'offre de mission que pourraient assurer les volontaires en service civique pour l'année scolaire 2022-2023.

Le pilotage académique de ce dispositif est assuré par madame Catherine Pierre, Directrice académique adjointe des services départementaux de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle qui sera votre interlocuteur (service.civique@ac-nancy-metz.fr).

Vous pouvez également utilement consulter le site Eduscol (<http://eduscol.education.fr/cid90130/service-civique.html#lien1>), ainsi que celui du service civique (<http://www.service-civique.gouv.fr>) pour avoir des renseignements complémentaires sur ce dispositif.

Les propositions de fiches de poste sont à transmettre selon les modalités indiquées dans le document "proposition fiche de poste" joint à ce courrier, pour le 7 juillet 2022. Les missions qui peuvent être offertes aux jeunes volontaires vous seront présentées dans les fiches également jointes à ce courrier.

Les missions devront être prévues pour une période de 6 à 10 mois et mobiliser, dans la mesure du possible, un binôme de volontaires qui effectueront leur mission à raison de 30 h hebdomadaires chacun, en bénéficiant des vacances scolaires au titre des congés. Il n'est possible d'exercer qu'une seule mission de service civique. En conséquence, les volontaires recrutés lors des années précédentes ne pourront pas candidater pour un contrat en 2022-2023. Ce dispositif ne doit en aucun cas être utilisé comme substitution à des actions relevant d'une profession réglementée.

La publication des offres de mission sur le site de l'agence du service civique sera assurée par les services académiques et interviendra dès réception des fiches d'offre de mission validées. La rétribution des volontaires du service civique sera totalement prise en charge par le ministère. Il n'y a donc pas d'agrément à demander par les établissements et écoles.

Vous trouverez ci-joints :

- la proposition de fiche de poste à envoyer si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche
- la description des missions possibles.

Au sein des Territoires Educatifs Ruraux, les écoles et collèges sont encouragés à proposer des offres pour lesquelles une nouvelle fiche (N° 13 annexée à ce courrier) est créée. Les jeunes recrutés contribueront à l'animation du réseau scolaire rural.

En amont de ce recrutement, le dialogue peut être engagé avec les collectivités territoriales afin de mobiliser les ressources qui permettront de faciliter l'accueil d'un volontaire en matière de déplacement, logement et restauration.

Il convient de rappeler que lors des entretiens suite aux candidatures, il ne saurait être fait référence aux diplômes détenus par les jeunes. La volonté et la motivation à s'inscrire dans un engagement service civique et citoyen sont à privilégier.

Vous pouvez bien sûr, si vous avez d'ores et déjà identifié des candidatures potentielles, inviter ces personnes à suivre la procédure présentée sur le site du service civique et à candidater par ce biais dès la publication de votre offre.

La plateforme nationale n'est pas le seul moyen de recrutement : les ressources locales, associatives notamment, s'avèrent une aide précieuse pour pourvoir les missions que vous publiez.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans la poursuite de ce dispositif qui s'inscrit dans les valeurs que porte notre École.

Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale de l'académie,



Marie-Laure JEANNIN